



4 février 2016

## REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES ET RIFSEEP

### LA SITUATION ACTUELLE

Depuis maintenant un mois, les négociations protocolaires ont débuté et l'administration a voulu y inclure la question de l'intégration dans le RIFSEEP.

**Depuis le début, FO s'est toujours clairement opposé à ce projet** destructeur pour notre système indemnitaire, certes complexe, mais reflétant la diversité de nos métiers et fonctions.

Après un premier dépôt de préavis de grève avec le SNCTA en juillet 2015 dont les promesses obtenues pour sa levée n'ont pas été tenues, **FO a été le seul syndicat à déposer un nouveau préavis en fin d'année toujours dans l'objectif d'obtenir une exclusion du RIFSEEP pour les corps techniques.**

Ces préavis ont permis les reports de la date limite fixée pour prononcer cette exclusion au 31/12/2015 puis au 01/07/2016.

**Néanmoins aujourd'hui l'exclusion n'est toujours pas prononcée et l'épée de Damoclès est toujours là. L'administration a reporté à plusieurs reprises les débats protocolaires prévus sur le sujet.**

**La prochaine réunion plénière est programmée pour le mardi 09 février.**

### NOTRE ACTION

**FO continue de s'opposer à la destruction du régime indemnitaire en vigueur à la DGAC et milite pour le maintien d'un dispositif qui permet à chacun de faire valoir son métier, sa fonction, ses spécificités ainsi que son expertise.**

FO refuse que les personnels techniques de la DGAC soient soumis au décret RIFSEEP ! Il est hors de question pour FO de rentrer dans un système qui :

- fige définitivement le dispositif,
- plafonne les rémunérations,
- empêche toute revalorisation,
- hypothèque la mobilité,
- remet en cause les déroulements de carrière,
- rompt les équilibres et la cohérence DGAC.

**FO exige le maintien de la spécificité DGAC, l'accompagnement individuel et collectif des carrières et des évolutions des métiers. FO a déjà travaillé à la simplification du dispositif par le passé et c'est l'Administration qui a été réticente à finaliser au vu des coûts induits par une réduction du nombre de niveaux de primes.**

**L'indemnitaire représente 50% de nos salaires,  
FO mettra tout en œuvre pour le préserver.**

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :  
Date de naissance :  
Corps :  
Affectation :  
Adresse professionnelle :

Email :  
  
A....., le..... Signature

:  
Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

